

Documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance: date de mise en application du règlement

2016/0355(COD) - 14/12/2016 - Acte final

OBJECTIF : reporter la date d'application du règlement (UE) n° 1286/2014 du Parlement européen et du Conseil sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (UE) 2016/2340 du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (UE) n° 1286/2014 sur les documents d'informations clés relatifs aux produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance en ce qui concerne sa date de mise en application.

CONTENU : le règlement vise à **reporter de 12 mois, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2018**, la date d'application du règlement (UE) n° 1286/2014.

Pour rappel, le [règlement \(UE\) n° 1286/2014](#) oblige les initiateurs de produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (PRIIP) à produire un document d'informations clés en vue de garantir la protection des investisseurs et d'améliorer ainsi la transparence du marché des investissements de détail.

Le 30 juin 2016, la Commission a adopté un [règlement délégué](#) complétant le règlement (UE) n° 1286/2014 sur la présentation et le contenu du document d'informations clés.

Le 14 septembre 2016, le Parlement européen a formulé des [objections](#) à l'égard du règlement délégué adopté par la Commission et a demandé, tout comme la grande majorité des États membres, le report de la date de mise en application du règlement (UE) n° 1286/2014.

Un report de douze mois permettra aux acteurs concernés de disposer d'un délai supplémentaire pour se conformer aux nouvelles exigences.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 24.12.2016.